

## Carte des formations professionnelles

Un bilan chiffré de la carte des formations fait apparaître que la généralisation du Bac Pro 3 ans s'accompagnera à la rentrée 2009 d'une baisse importante des capacités d'accueil de la voie professionnelle dans notre académie.

Capacités d'accueil	24	33	40	47	64	Académie
R 2008	3 565	14 355	3 874	3 334	6 453	31 581
R 2009	3 526	13 871	3 750	3 253	6 289	30 689
Variations	- 39	- 484	- 124	- 81	- 164	- 892

Cette baisse des capacités d'accueil touche bien sûr les années post-troisième, confirmant ainsi une diminution significative de l'offre de formation dans la voie professionnelle pour les élèves actuellement en troisième.

	Nombre de divisions	Variation nombre de divisions	Capacités d'accueil	Variation capacités d'accueil
1 <sup>ère</sup> année CAP	105,75	+ 29,5	2 515	+ 619
1 <sup>ère</sup> année BEP	30,5	- 225	6 386	- 6 024
2 <sup>nde</sup> professionnelle	239,5	+ 190	846	+ 4 862
			Total	- 543

A noter que les 105,75 divisions de CAP se répartissent en 65,5 divisions de CAP industriels et 40,25 divisions de CAP tertiaires, ou services ou restauration.

Pour le SE-UNSA, la diminution de l'offre de formation liée aux économies budgétaires est inacceptable. Nous l'avons dénoncé lors des CTP et CAEN.

Nous y avons contesté fortement la disparition quasi-totale des formations au BEP. Les branches professionnelles sont très critiques à l'encontre du concept de certification intermédiaire. Quel est l'avenir d'un diplôme non précédé d'une formation propre et n'ayant qu'une valeur quelconque sur le marché du travail ?

A terme il ne subsistera que le CAP et le Bac Pro, deux diplômes très différents en termes de niveau d'exigences de savoirs et de savoirs faire. Deux diplômes entre lesquels les passerelles seront difficiles à construire pour des raisons pédagogiques, mais aussi pour cause de répartition géographique entre CAP et Bac Pro 3 ans de spécialités correspondantes, ou tout simplement par manque de place.

Par ailleurs, le texte sur la rénovation de la voie professionnelle signé par deux syndicats de PLP prévoit la création de BTS en lycée professionnel. Force est de constater qu'aucune création de BTS n'est à l'ordre du jour dans notre académie à la rentrée 2009 pas plus en LP qu'en lycée technologique d'ailleurs.

Un élément supplémentaire, s'il en fallait un, qui prouve que le SE-UNSA a pris la bonne décision en n'apposant pas sa signature au bas de ce texte.

## **Grilles horaires Bac Pro - DGH**

Les grilles horaires des Bac Pro 3 ans s'appliquent dans toutes les années du cycle de formation au Bac Pro qu'il soit en deux ou trois ans à la rentrée 2009.

Cette disposition est bien la preuve que la rénovation se met en place au pas de charge et sans cohérence pédagogique. Les nouveaux horaires sont généralisés alors que les nouveaux programmes sont échelonnés. D'ailleurs sur ce dernier point le ministère a reculé. Il souhaitait dans un premier temps la mise en œuvre simultanée à tous les niveaux des nouveaux programmes. Il n'en sera rien, elle se fera progressivement : rentrée 2009 en seconde, rentrée 2010 en première, rentrée 2011 en terminale.

L'intérêt essentiel du ministère dans cette précipitation à utiliser les nouveaux horaires réside bien dans l'objectif de générer des économies plutôt que de favoriser une plus grande réussite des élèves. Ceux-ci devront donc vivre, comme les personnels, des transitions particulièrement brutales.

La notion de seuil de dédoublement disparaît des textes officiels, laissant place aux enseignements dits "à effectif réduit" définis par le projet d'établissement.

A noter l'entrée en vigueur de la langue vivante II pour les spécialités rattachées à la grille horaire n°2, dès la rentrée 2009 en seconde professionnelle. Il faut imposer cette nouvelle disposition lors de l'élaboration des T.R.M.D\*. Les premières remontées des établissements semblent indiquer que l'administration ait des velléités de retarder sa mise en œuvre trop consommatrice de moyens.

La discipline "arts appliqués" est particulièrement atteinte par la perte d'une heure hebdomadaire qui réduit l'enseignement à 1 heure seulement par semaine, provoquant une aggravation considérable des conditions de travail : 18 heures = 18 classes.

Les C.A. se réunissent actuellement. Ils doivent l'être obligatoirement avant le 13 février pour être consultés sur la répartition des DGH qui entraînent créations et suppressions de postes. Les nouvelles grilles horaires associées à l'important volume des heures supplémentaires (10 %) font craindre le pire quant aux postes supprimés.

Rappelons que le développement des heures supplémentaires au détriment des heures-postes entraîne la destruction des emplois et favorise la précarité. Des rassemblements départementaux intersyndicaux pourraient se tenir la première quinzaine de mars, en particulier pour les établissements qui connaîtraient des suppressions de poste.

Les CTPD et le CTPA se réuniront dans la deuxième quinzaine de mars pour examiner les créations et suppressions de postes. N'hésitez pas à communiquer aux sections départementales ou à la section académique du SE-UNSA les difficultés rencontrées ou les revendications formulées par votre établissement : transformation d'heures sup en heures-poste, suppressions de postes abusives,...

## **BAC PRO - ORAL DE CONTRÔLE**

Une nouveauté de la session 2009 du Bac Pro est l'instauration d'un "oral de contrôle". Il concernera les candidats ayant obtenu entre 8 et 10 et plus de 10 à l'épreuve professionnelle. Il s'agira d'un oral de 20 minutes devant deux enseignants, un de l'enseignement général et un de l'enseignement professionnel. L'entretien devant porter sur les stages effectués en cours de scolarité.

Les textes officiels ne sont pas encore publiés. Il est difficile donc d'en dire plus pour l'instant.